

## TITULAIRE DE L'ABONNEMENT ANNUEL

**Nom\*** : .....

**N° carte\*** : .....

**Prénom\*** : .....

**Adresse** : .....

**CP** : ..... **Ville** : .....

**Téléphone** : .....

**@** : .....

En cochant cette case, vous permettez à l'Etablissement Public du Mont-Saint-Michel de vous envoyer par email des informations relatives aux avantages et tarifs préférentiels dont vous pouvez bénéficier.

En cochant cette case, vous permettez à l'Etablissement Public du Mont Saint Michel de vous envoyer par email les dernières actualités via sa newsletter. Pour toute question ou demande de désinscription, veuillez contacter notre service à [communication@montsaintmichel.gouv.fr](mailto:communication@montsaintmichel.gouv.fr)

L'Etablissement Public du Mont Saint Michel peut vous envoyer des informations et offres commerciales concernant des services similaires à ceux auxquels vous êtes déjà abonnés. Si vous ne souhaitez pas recevoir ces communications, cochez la case ci-dessous.

Je ne souhaite pas recevoir d'informations ou d'offres commerciales sur des services analogues de l'Etablissement Public du Mont Saint Michel.

**Numéro d'immatriculation du véhicule\*** : .....

**Date d'achat\*** : ..... **Date de fin de validité\*** : .....

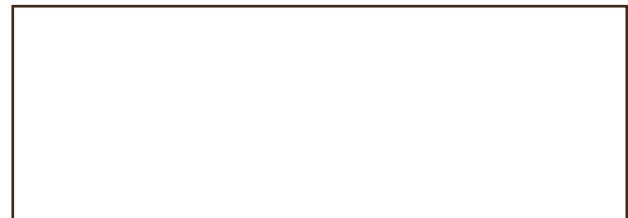
## ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)....., atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus, reconnaît avoir pris connaissance des modalités d'accès et m'engage à les respecter.

**Date** : .....

**Signature\*** :

\* Champs obligatoires



## JUSTIFICATIF A FOURNIR

- Copie de la carte grise du véhicule à joindre au formulaire
- Pour les personnes à mobilité réduite copie de la carte CMI S ou carte européenne de stationnement
- Formulaire à renvoyer à [keolis.montsaintmichel@keolis.com](mailto:keolis.montsaintmichel@keolis.com)
- Pour toute demande contacter le : +33 (0)2.14.13.20.15

Date	16/02/2026	Rédacteur(s)	Resp. QHSE	Page 1 sur 2
Version	4	Vérificateur(s)	EP MSM	

## MODALITES D'ACCES

Cet abonnement, destiné uniquement aux particuliers propriétaires d'un véhicule léger, donne droit à un accès illimité et simplifié aux parkings n° 5, 6, 7Bis, 10, 11, 12, 13 et 14 du parc de stationnement selon leur disponibilité (ou uniquement au P2 pour les détenteurs d'une carte de stationnement pour personne handicapée), 24h/24 – 7j/7. Cette carte ne garantit pas une place de stationnement. Le véhicule devra être d'une capacité inférieure ou égale à 7 places et ne devra pas être utilisé à des fins commerciales pour des prestations de type transport touristique. **Les véhicules de location courte durée ne sont pas éligibles.**

Lors de l'achat de votre carte d'abonnement, vous avez fourni le numéro d'immatriculation de votre véhicule. Votre abonnement est affilié à ce véhicule uniquement. **En cas de contrôle, toute utilisation frauduleuse engendrera la désactivation immédiate de votre abonnement. L'abonné ne pourra pas reprendre de carte pendant 5 ans.**

Pour entrer et sortir du parking, présentez-vous devant la barrière, ne prenez pas de ticket : votre plaque d'immatriculation sera scannée et reconnue automatiquement afin de permettre l'ouverture de la barrière. Attention, la carte est uniquement un justificatif d'achat de l'abonnement annuel, elle ne peut être utilisée pour badger en entrée de poche. L'accès à la poche de stationnement se fait uniquement via la lecture de la plaque d'immatriculation.

Si vous rencontrez des problèmes pour rentrer ou sortir du parc de stationnement, munissez-vous de votre carte d'abonnement et appuyez sur le bouton d'appel situé sur la borne automatique. Un agent présent 24h/24 s'assurera de la validité de votre abonnement et répondra à vos besoins.

Si vous rentrez dans le parking en même temps que le véhicule vous précédant sans que la barrière ne se soit refermée entre les deux passages, il vous sera impossible de ressortir du parking avec une lecture automatique de votre plaque.

En cas de modification d'immatriculation en cours de période de validité, veuillez nous en informer en précisant votre n° d'abonnement, afin que l'on procède à la modification. Une copie de votre nouvelle carte grise vous sera demandée.

Ne pas trouer ou tordre la carte, ne pas l'insérer dans la fente prévue pour les tickets ou les cartes de paiement. En cas de carte perdue ou endommagée, un montant de 10€ vous sera réclamé pour l'édition d'une nouvelle carte de remplacement.

**Durée de validité :** 1 an à compter du 1er jour de souscription de l'abonnement

**Conditions valables au 1er janvier 2025**

**\* RGPD :** L'établissement public du Mont Saint-Michel et son concessionnaire Keolis Mont Saint-Michel renoncent expressément à communiquer les adresses électroniques des abonnés de la « Carte Grand Site » à tout organisme, tiers ou partenaire, extérieur à leurs organisations.



Date	16/02/2026	Rédacteur(s)	Resp. QHSE	Page 2 sur 2
Version	4	Vérificateur(s)	EP MSM	